

Résolution en faveur d'un BAPE générique sur la filière éolienne

CONSIDÉRANT la prolifération de projets éoliens sur le territoire agricole et habité du Québec;

CONSIDÉRANT que la majorité de ces projets ne visent pas l'intérêt public mais strictement des intérêts privés, contribuant ainsi à une privatisation rampante d'Hydro-Québec, comme le montre le projet TES-Canada dans les MRC des Chênaux et Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé 99% des demandes de dérogations pour l'installation d'éoliennes en milieu agricole;

CONSIDÉRANT l'étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) du 14 mars 2024 démontrant que les retombés économiques du développement de la filière éolienne privé ne profitent pas de façon équitable aux municipalités et aux citoyens du Québec, mais profitent surtout à l'industrie privé et à ses actionnaires;

CONSIDÉRANT les nombreuses questions soulevées, autant par les élus que par les citoyens de nombreuses MRC au Québec qui demeurent sans réponses claires et satisfaisantes;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne conformément à l'article 95.10 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui prévoit que « *les stratégies, les plans ou les autres formes d'orientations... doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique.* »;

CONSIDÉRANT que de nombreuses audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour;

CONSIDÉRANT que la multiplication des BAPE sur des projets singuliers exige des ressources importantes pour les municipalités et les citoyens concernés;

CONSIDÉRANT qu'un BAPE générique serait le meilleur outil pour faire cette analyse d'ensemble;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR Denise Gendron ET APPUYÉ PAR Martine Bechtold
ET ADOPTÉ AVEC UNE TRÈS FORTE MAJORITÉ,
QUE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE :**

Appuie la lutte menée par les citoyens de Mékinac et de Des Chênaux contre le projet TES-Canada;

Réclame la tenue d'un BAPE générique sur toute la filière éolienne afin de dégager les avantages et les inconvénients d'une telle filière.